



Republique Démocratique du Congo
**MINISTRE DES CLASSES MOYENNES,
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, ARTISANAT**
**PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT
DES MICRO, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**
Unité Nationale de Coordination

Appui au développement des PME et de l'Entrepreneuriat des jeunes (Concours de Plans d'Affaires)

Critères socio-environnementaux

31 Août 2020

Table des matières

1. L'approche méthodologique :	3
1.1. LORS DE LA PHASE DE SÉLECTION DES PROJETS	3
1.2. LORS DE LA PHASE D'ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS.....	3
1.3. LORS DE LA PHASE D'ACCOMPAGNEMENT DES LAURÉATS SÉLECTIONNÉS	3
2. Les secteurs visés par la loi congolaise en ce qui concerne les obligations de préservation environnementale et sociale :	4
2.1. L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE	4
2.2. L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	4
3. Les secteurs exclus par la Banque Mondiale :	6
4. Formulaire d'accompagnement à la mise en place/renforcement de plans de gestion environnementale et sociale	7
4.1. PARTIE A : BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PROPOSÉE.....	7
4.2. PARTIE B : GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	7
4.3. PARTIE C : BRÈVE DESCRIPTION DE LA SITUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	7
4.4. PARTIE D : PRISE EN CHARGE ÉCONOMIQUE DES COÛTS SOCIÉTAUX LIÉS À L'ENVIRONNEMENT	Erreur ! Signet non défini.
5. La catégorisation des projets :	12

1. L'approche méthodologique :

Nous proposons de prendre en compte les aspects environnementaux à plusieurs étapes du projet.

1.1. LORS DE LA PHASE DE SÉLECTION DES PROJETS

- Critères d'éligibilité excluant :
 - Les secteurs d'activités exclus de tout financement de la Banque Mondiale ;
 - Les projets faisant partie de secteurs d'activité visés par la loi congolaise du **2 août** 2014 et qui n'apporteraient pas la preuve de leur conformité avec leurs obligations, dans leurs dossiers administratifs.

- Critères de sélection intégrant une évaluation environnementale et sociale des projets candidats avec leur classification en 3 catégories :
 - Catégorie A – projets ayant des externalités environnementales et sociales très importantes et faisant partie des secteurs exclus par la Banque (secteurs détaillés ci-dessous);
 - Catégorie B – projets ayant des externalités négatives environnementales ou sociales et visés par la loi congolaise portant sur les obligations de préservation environnementales et sociale (secteurs détaillés ci-dessous) ;
 - Catégorie C – projets n'ayant pas d'externalités négatives environnementales et sociales ;

1.2. LORS DE LA PHASE D'ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS

Des webinars seront organisés pour présenter :

- Les questionnaires d'évaluation environnementale et sociale ;
- Les bonnes pratiques et les attentes de l'UCP en ce qui concerne les plans de gestion environnementaux et sociaux. Ces webinars seront destinés aux entrepreneurs et PME.

Une sensibilisation complémentaire sera organisée pour les jeunes entrepreneurs lors des boot camps avec des sessions dédiées aux enjeux environnementaux et sociaux.

1.3. LORS DE LA PHASE D'ACCOMPAGNEMENT DES LAURÉATS SÉLECTIONNÉS

Une partie du coaching sera dédiée aux questions environnementales et sociales, afin d'aider les lauréats à améliorer les plans de gestion qu'ils auront transmis lors de la phase de sélection.

Le coaching des candidats se fera sur la base du guide d'accompagnement à la mise en place/renforcement de plans de gestion environnementale et sociale, détaillé ci-après.

2. Les secteurs visés par la loi congolaise en ce qui concerne les obligations de préservation environnementale et sociale :

Le décret n° 14/019 du 02 août 2014 fixe les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement¹ / L'évaluation environnementale stratégique.

2.1. L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Chapitre 2 : les secteurs d'activités concernées

Article 4 : sont concernés par l'évaluation environnementale stratégique, les secteurs d'activités relatifs aux infrastructures, aux hydrocarbures, aux mines, à l'énergie, à la télécommunication, à l'industrie, au foncier, à la forêt, à l'agriculture, à la pêche et à l'élevage, à l'urbanisme et à l'habitat, au transport, au développement rural, au tourisme et à l'hôtellerie, à l'éducation, à la santé, à l'exploitation de toute activité commerciale ou autre susceptible d'avoir un impact sur l'environnement.

2.2. L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Chapitre 1 : Les projets assujettis

Article 18 : est obligatoirement et préalablement soumis à une étude d'impact environnemental et social, assortie de son plan de gestion, tout projet de développement, d'infrastructures ou d'exploitation de toute activité industrielle, commerciale, agricole, forestière, minière, d'hydrocarbures, de cimenterie, de télécommunication ou autre susceptible d'avoir un impact sur l'environnement.

Les secteurs et projets soumis à l'étude d'impact environnemental et social figurent dans le tableau ci-après :

ANNEXE

Secteurs	Projets
1/ Infrastructures et Aménagements, Agriculture, Elevage	<ul style="list-style-type: none"> • Tout projet de construction et d'aménagement de route, revêtue ou non; • Tout projet de construction et d'aménagement de voie ferrée; • Tout projet de réhabilitation de voie ferrée; • Tout projet de construction, d'aménagement ou de réhabilitation d'aéroport à vocation internationale ou régionale ou nationale et/ou de piste; • Tout projet de construction, d'aménagement ou de réhabilitation et d'entretien (précisément dragage) des ports principaux et secondaires; • Tout projet d'implantation de port maritime ou fluvial; • Toute activité d'excavation et remblayage de plus de dix mille mètre cube (10.000 m3); • Tout projet d'aménagement de zones de développement économique et social ; • Tout projet d'énergie nucléaire; • Tout projet d'énergie solaire; • Tout projet d'installation hydra-éolienne; • Tout projet d'installation éolienne ; • Tout projet de construction ou d'installation des antennes de télécommunication; • Toute industrie en phase d'exploitation ; • Tout projet de centrale thermique; • Tout projet d'installation de ligne électrique; • Tout projet de barrage hydroélectrique ; • Tout projet d'aménagement des voies navigables incluant le dragage ; • Tout projet d'aménagement ou de réhabilitation hydro agricole ou agricole de plus de cinq cents hectares (500 ha); • Tout projet d'élevage de type intensif ou industriel ; • Tout prélèvement d'eau de surface ou souterraine de plus de trente mètres cube par heure (30m3/h) ; • Tout projet d'épandage de produits chimiques, de par son envergure de porter atteinte à l'environnement et à la santé humaine ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Tout aménagement de terrain destiné à recevoir des équipements collectifs de plus de cinq mille (5000) spectateurs ;
2. Ressources naturelles renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Toute introduction de nouvelles espèces, animales ou végétales ou d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sur le territoire national; • Tout projet d'exploitation forestière; • Tout projet de capture et de vente d'espèces de faune destinées à l'exportation ; • Tout projet de création de parcs et réserves, terrestres ou marins, d'envergure nationale et régionale; • Tout projet de chasse et de pêche sportive; • Toute augmentation de l'effort de pêche en zone marine par type de ressources ;
3. Tourisme et hôtellerie	<ul style="list-style-type: none"> • Tout aménagement hôtelier d'une capacité d'hébergement supérieure à vingt (20) Chambres; • Tout aménagement récréa-touristique ; • Tout restaurant d'une capacité de plus de deux cent cinquante (250) couverts ;
4. Secteur industriel	<ul style="list-style-type: none"> • Toute unité industrielle soumise à autorisation; • Toute unité de transformation de produits d'origine animale (conserverie, salaison, charcuterie, tannerie, ...) de type industriel ou semi-industriel ; • Toute unité de fabrication d'aliments du bétail
5. Gestion des produits et déchets divers	<ul style="list-style-type: none"> • Toute unité de stockage de pesticides, de produits chimiques, pharmaceutiques d'une capacité supérieure à dix tonnes (10 T) ; • Toute unité de récupération, d'élimination ou de traitement de déchets domestiques, industriels et autres déchets à caractère dangereux ; • Toute unité de traitement ou d'élimination de déchets médicaux ; • Tout type de stockage de produits et/ou de déchets radioactifs ; Tout stockage de produits dangereux; • Toute unité de traitement d'eaux usées domestiques ;
6. Secteur minier	<ul style="list-style-type: none"> • Toute activité de recherche ou d'exploitation minière ou de carrière ; • Tout projet d'exploitation artisanale des minerais; • Toute exploitation de substances radioactives; • Tout traitement physique ou chimique de substances minérales
7. Hydrocarbures et énergie fossile	<ul style="list-style-type: none"> • Tout projet d'exploration ou de production des hydrocarbures ou de gaz naturel ; • Tout projet de transport par pipeline des hydrocarbures ou de gaz naturel ; • Tout projet d'extraction et d'exploitation industrielle de charbon de terre ou cokeries ; • Tout projet d'implantation de raffinerie de pétrole brut, de gazéification et de liquéfaction ; • Tout projet d'implantation offshore et on shore; • Tout projet d'extraction de substances minérales bitumineuses ; • Tout projet de stockage de produits pétroliers et dérivés ou de gaz naturel; • Tout projet d'énergie géothermique; • Tout projet de dégazage; • Tout projet de production des biocarburants

¹ [législation congolaise](#)

3. Les secteurs exclus par la Banque Mondiale :

- La production ou commerce de tout produit illégal ou activité illégale au regard des législations du pays d'accueil ou des réglementations, conventions et/ou accords internationaux, ou faisant l'objet d'une interdiction internationale, comme les produits pharmaceutiques, les pesticides/herbicides, les substances appauvrissant la couche d'ozone, les polychlorobiphényles (PCB), la faune ou les produits protégés par la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction CITES;
- La production ou commerce d'armes et de munitions;
- La production ou commerce de boissons alcoolisées (à l'exception de la bière et du vin);
- La production ou commerce de tabac;
- Les maisons de jeux, casinos ou toute entreprise équivalente ;
- La production ou commerce de matériau radioactif, à l'exception des matériels médicaux, des instruments utilisés pour le contrôle de la qualité (mesure) et de tout équipement dans lequel IFC estime que la source radioactive est minimale et/ou correctement isolée;
- La production ou commerce de fibres en amiante non liées, à l'exception de l'achat et de la vente de panneaux en amiante-ciment liés dont la teneur en amiante est inférieure à 20 %;
- La production ou activités donnant lieu à un travail forcé/aux pires formes de travail des enfants;
- La production ou commerce de bois ou de produits forestiers provenant de forêts gérées de manière non durable.

4. Formulaire d'accompagnement à la mise en place/renforcement de plans de gestion environnementale et sociale

4.1. PARTIE A : BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PROPOSÉE

Fournir les informations sur **(i)** le projet proposé (superficie, terrain nécessaire, taille approximative de la surface totale à occuper) ; **(ii)** les actions nécessaires pendant la mise en œuvre des activités et l'exploitation du projet.

4.2. PARTIE B : GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

4.2.1 Identification des risques et des impacts

Question 1 : Votre projet dispose-t-il d'un processus d'identification des risques et impacts ?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si 'Oui', sous quelle forme ?

- Une étude d'impact environnemental et social (EIES)
- D'audits environnementaux et sociaux ou des évaluations de risques/dangers pour les biens existants ;
- Des mesures 'Due Diligences'

Joindre les études existantes à votre dossier de candidature

4.2.2 Politique Environnementale et Sociale

Question 1 : Une politique environnementale et sociale a-t-elle été définie, comprenant des objectifs environnementaux/sociaux et des rôles et responsabilités clairement établis ?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si 'Oui' joindre la politique à votre dossier de candidature

4.2.3 Dispositif de reporting environnemental et social

Question 1 : Votre activité dispose-t-elle d'un dispositif de reporting environnemental et social ?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si 'Oui' veuillez joindre le dernier rapport dans votre dossier de candidature.

4.3. PARTIE C: BRÈVE DESCRIPTION DE LA SITUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

4.3.1 L'environnement naturel

Question 1 : Décrire la formation du sol, la topographie, la végétation de l'endroit/adjacente à la zone du projet

Question 2 : Faire une estimation et indiquer la végétation qui pourrait être dégagée

Question 3 : Y a-t-il des zones sensibles sur le plan environnemental ou des espèces menacées d'extinction ?

- Oui

- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si 'Oui', est-ce que vous pouvez les préciser ?

4.3.2 Écologie des rivières et des lacs

Question 1 : Y a-t-il une possibilité que, du fait de l'exécution et de la mise en service du projet, l'écologie des rivières ou des lacs pourra être affectée négativement.

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si 'Oui', comment et quelles mesures d'atténuation sont-elles prévues ?

4.3.3 Aires protégées

Question 1 : a zone se trouvant autour du site du projet se trouve-t-elle à l'intérieur ou est-elle adjacente à des aires protégées quelconques tracées par le gouvernement (parc national, réserve nationale, site d'héritage mondial, etc.)?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si 'Oui', précisez?

Question 2 : Si l'exécution/mise en service du projet s'effectuent en dehors d'une aire protégée (ou dans ses environs), sont-elles susceptibles d'affecter négativement l'écologie de l'aire protégée (exemple : interférence des routes de migration de mammifères ou d'oiseaux)?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si 'Oui', précisez les impacts et les mesures d'atténuation prévues ?

4.3.4. Géologie et sols

Question 1 : Y a-t-il des zones de possible instabilité géologique ou du sol (prédisposition à l'érosion, aux glissements de terrains, à l'affaissement) ?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si 'Oui', quelles sont les mesures d'atténuation prévues ?

4.3.5. Paysage/esthétique

Question 1 : Y a-t-il possibilité que les travaux affectent négativement l'aspect esthétique du paysage local ?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si 'Oui', comment ? quelles sont les mesures d'atténuation prévues ?

4.3.6. Site historique, archéologique ou d'héritage culturel

Question 1 : Sur la base des sources disponibles, des consultations avec les autorités locales, des connaissances et/ou observations locales, le projet pourrait-il altérer des sites historiques, archéologiques ou d'héritage culturel ou faudrait-il faire des fouilles tout près ?

- Oui

- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

4.3.7 Consultation du public

Question 2 : Lors de la préparation et la mise en œuvre du projet, la consultation et la participation du public ont-elles été recherchées ?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

4.3.8 Compensation et ou acquisition des terres

Question 3 : L'acquisition de terres ou la perte, le déni ou la restriction d'accès au terrain ou aux autres ressources économiques seront-ils le fait de la construction ou réhabilitation de l'installation et/ou l'équipement proposé ?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si oui listez les collectivités/groupes/personnes impactées et décrire les mesures de compensation proposées

4.3.9 Perte de terre

Question 1 : La construction ou la réhabilitation d'infrastructures proposée provoquera-t-elle la perte permanente ou temporaire de terre ?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si oui listez les collectivités/groupes/personnes impactées et décrire les mesures de compensation proposées

4.3.10 Perte de bâtiment

Question 1 : La construction ou la réhabilitation d'infrastructures provoquera-t-elle la perte permanente ou temporaire de bâtiment ?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si oui listez les collectivités/groupes/personnes impactées et décrire les mesures de compensation proposées

4.3.11 Pertes d'infrastructures domestiques

Question 1 : La construction ou la réhabilitation d'infrastructures provoquera-t-elle la perte permanente ou temporaire d'infrastructures domestiques ?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si oui, listez les collectivités/groupes/personnes impactées et décrire les mesures de compensation proposées

4.3.12 Perte de revenus

Question 1 : La construction ou la réhabilitation d'infrastructures provoquera-t-elle la perte permanente ou temporaire de revenus ?

- Oui

- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si oui listez les collectivités/groupes/personnes impactées et décrire les mesures de compensation proposées

4.3.13 Perte de récoltes ou d'arbres fruitiers

Question 1 : La construction ou la réhabilitation d'infrastructures provoquera –t-elle la perte permanente ou temporaire de récoltes ou d'arbres fruitiers?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si oui listez les collectivités/groupes/personnes impactées et décrire les mesures de compensation proposées

4.3.14 Utilisation rationnelle des ressources

Question 1 : Existe-t-il ou est-il prévu d'avoir une démarche d'efficacité énergétique ?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si 'Oui' veuillez détailler les mesures d'efficacité énergétiques existantes

Question 2 : Existe-t-il ou est-il prévu d'avoir des mesures mises en place au plan technique et financier d'économie d'eau ?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si oui, veuillez détailler mesures d'atténuation ci-dessous les mesures existantes ou prévues

Question 3. Votre activité génère-t-elle, ou prévoit-elle de générer des émissions dans l'air ?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si 'Oui', veuillez détailler le(s) type(s) d'émissions ?

Pour chaque type d'émission, veuillez lister les mesures d'atténuation mises en place ou prévues

4.3.15 Gestion efficace des déchets

Question 1 : L'activité concernée génère t-elle ou va-t-elle générer des déchets solides ou liquides ?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si 'Oui', le projet dispose-t-il d'un plan pour leur ramassage et leur évacuation ?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Question 2 : Cocher dans la liste des mesures d'atténuation (les mesures existantes ou prévues)

- Utilisation d'un traitement biologique, chimique ou physique des déchets sur place

- Biologique
- Chimie
- Physique
- Autre (veuillez décrire)
- Mise en place d'un système de gestion des déchets
 - Par type de déchets
 - Par quantité de déchets
 - Autre (veuillez décrire)
- Mise en place des critères de criblage, d'autorisation d'entrée, de transport des chargements dangereux
- Mise en place un dispositif de stockage harmonisé en fonction du déchet dangereux et respecter les normes d'étiquetage et prévoir une procédure
- Mise en place de dispositifs de traitement des eaux usés avant rejet (préciser lesquels)
- Autres mesures à décrire

Question 3 : L'activité concernée va-t-elle générer des déchets solides dangereux ?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si oui, veuillez préciser le type de déchets et pour chaque type de déchet dangereux, préciser les modes de collecte et de traitement prévu ou existant

Question 4 : L'activité concernée génère t'elle va-t-elle générer des déchets liquides/rejets d'eaux usées?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si oui, un dispositif de traitement des effluents avant rejet est-il prévu ou existe-t-il? Décrire le dispositif en question

Question 5 : Cette fumée cause-t-elle des dommages aux biens ou perturbe-t-elle la communauté environnante ?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si oui, veuillez préciser le type de déchets

Question 6 : Votre activité dispose -t-elle des mécanismes de tri des déchets en amont ?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si oui, veuillez préciser

4.3.16 Production, transport et stockage de produits dangereux

Question 1 : La production, le transport et le stockage des matières dangereuses sont -ils soumis à un contrôle ?

- Oui
- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si 'Oui', veuillez décrire le dispositif existant de contrôle du transport et du stockage des matières dangereuses

Question 2 : En cas d'utilisation des pesticides, est-ce qu'ils sont stockés et manipulés conformément au code international de conduite de la distribution et de l'usage des pesticides de l'Organisation des Nations Unies ?

- Oui

- Non
- Non applicable (réponse à justifier)

Si 'Oui', veuillez fournir une justification

5. La catégorisation des projets :

Catégorie	Niveau d'impact
Catégorie A	Projets ayant des externalités environnementales et sociales très importantes et faisant partie des secteurs exclus par la Banque.
Catégorie B	Projets ayant des externalités négatives environnementales ou sociales et visés par la loi congolaise portant sur les obligations de préservation environnementales et sociale.
Catégorie C	projets n'ayant pas d'externalités négatives environnementales et sociales